

Fiche filière licence professionnelle, métiers du notariat

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE					3^e année
Domaine :	Droit					LP 180 ECTS
Mention :	Métiers du notariat					
Parcours :	Métiers du notariat					
Volume horaire étudiant :	220 h cours magistraux	200 h travaux dirigés	h travaux pratiques	h cours intégrés	120 h stage ou projet	540 total
Formation dispensée en :	X français	<input type="checkbox"/> anglais	Formation initiale et Contrat alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)			

Contacts : U.F.R Droit et Sciences Economiques et Politique – 4 boulevard Gabriel – BP. 17270 - 21072
DIJON Cedex

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Walter JEAN-BAPTISTE Maître de conférences à l'Université de Bourgogne ☎ 03.80.39.53.20 Walter.Jean-Baptiste@u-bourgogne.fr	Delphine BORNE ☎ 03.80.39.53.56 Delphine.borne@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	U.F.R. Droit sciences économique et politique

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le rôle du notaire consiste principalement à concevoir et rédiger les actes intervenant dans toutes les disciplines du droit qui régissent la vie des particuliers, des professionnels et des collectivités territoriales. Ces actes prennent la forme d'actes authentiques, ce qui leur donne force probante, date certaine et force exécutoire sur l'espace juridique européen. Pour assurer cette mission, le notaire doit s'entourer de collaborateurs rigoureux, maîtrisant la rédaction d'actes, compétents dans les principales matières juridiques, capables de réunir les pièces nécessaires au dossier. La licence professionnelle « métiers du notariat » vise à former des collaborateurs opérationnels pour les offices de notaire, maîtrisant les règles juridiques et capables de rédiger des actes complexes.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

-Métiers :

Les étudiants titulaires de la Licence professionnelle métiers du notariat peuvent à leur choix intégrer des offices notariaux en qualité de collaborateur (« cleric de notaire », formaliste ou rédacteur), travailler pour des acteurs liés au notariat tels que le Conseil régional, la Chambre départementale des notaires ou le service de la publicité foncière (ancienne Conservation des Hypothèques). Le domaine des compétences acquises dans cette formation permet également d'occuper des postes dans d'autres professions où les connaissances notariales sont appréciées, comme le secteur immobilier (agent immobilier, gestionnaire de copropriété, promoteur immobilier) mais aussi le secteur bancaire ou des assurances.

- Poursuite d'études :

La licence professionnelle poursuit un objectif d'insertion professionnelle. En conséquence, elle ne donne pas droit à la poursuite d'études en master. Les étudiants peuvent cependant intégrer le diplôme des métiers du notariat (DMN). Cette formation, dispensée par l'Institut des formations notariales (l'INFN Dijon) est effectuée dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, de septembre à juin. Les étudiants titulaires du DMN ont ensuite la possibilité de poursuivre, sur sélection après examen de leur dossier de candidature, un MASTER 1 de droit notarial.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

A l'issue de la formation, l'étudiant est capable de :

- Maîtriser les disciplines juridiques liées à la profession du notariat telles que le droit patrimonial de la famille, le droit des contrats, le droit immobilier, le droit de l'urbanisme, le droit fiscal, le droit commercial, le droit des sûretés.
- Maîtriser la technique contractuelle
- Comprendre un texte juridique et une décision de justice
- Utiliser les bases de données juridiques, comptables et les logiciels professionnels
- Maîtriser le traitement de texte
- Accueillir, écouter, conseiller les clients d'une étude et leur expliquer les termes juridiques liés à leur affaire
- Recueillir, classer et traiter des informations avec méthode et rigueur
- Respecter le secret professionnel
- Assurer, sous la responsabilité du notaire, le montage et la gestion de dossiers
- Rédiger des actes simples sous le contrôle d'un juriste

Modalités d'accès à la formation

1- La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'un BTS (métier du notariat, professions immobilières, banque conseiller de clientèle), d'une L2 (Droit, AES) ou d'un DUT carrières juridiques.

La formation est dispensée **en alternance** (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage) selon les accords passés entre l'Université et ses partenaires professionnels et **en formation initiale**.

La procédure en vue de l'admission est composée de deux étapes :

♣ Une sélection sur dossier.

♣ Un entretien des candidats retenus sur dossier par une commission mixte (universitaires et professionnels du notariat).

Pour l'alternance l'admission est considérée comme définitive après l'embauche et à l'issue d'une période d'essai d'un mois, à compter de la date du début du contrat.

2- La formation continue s'adresse aussi aux personnes ayant une expérience professionnelle significative d'au moins 4 années dans le secteur du notariat. Dans ce dernier cas, une demande de validation des acquis professionnels doit être déposée au titre de l'accès.

Les candidats susceptibles de conclure un contrat d'apprentissage, un contrat de professionnalisation ou relevant de la formation continue sont invités à prendre contact avec le Service Commun de Formation Continue et par Alternance (SEFCA - B.P. 27877 - 21 078 Dijon cedex- 03 80 39 51 80 – formation.continue@u-bourgogne.fr).

Capacité d'accueil : 25 étudiants au total (alternance et / ou formation initiale).

Organisation et descriptif des études :

La formation est proposée en formation initiale et en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation). Elle comporte pour les deux régimes un volume de 420 heures d'enseignements théoriques et pratiques respectivement assurées par des enseignants-chercheurs et des professionnels. Aux heures d'enseignements s'ajoutent 120 heures de projet tutoré.

Déroulement des enseignements :

En formation initiale : Le semestre 1 se déroule de septembre à décembre, il comporte :

A partir de septembre, 6 semaines consécutives de cours (Université de Bourgogne ou INFN) suivi d'un rythme d'une semaine de cours par mois. Il se termine fin décembre. Le mois de décembre comporte une semaine de cours et une semaine d'examens.

Le semestre 2 se déroule de janvier à mai dispensé sur le rythme d'une semaine de cours par mois. Les examens du second semestre ont lieu au mois de mai.

Les étudiants devront effectuer un stage de 12 semaines. Ils ont la possibilité d'effectuer le stage :

Soit sur 12 semaines consécutives (mai-août)

Soit, en accord avec la structure d'accueil, en alternant à partir du mois de janvier période de cours et période de stage pour atteindre les 12 semaines exigées.

Soutenance de mémoire : début septembre

En alternance : L'organisation est la suivante :

Le semestre 1 se déroule de septembre à décembre, il comporte :

A partir de septembre, 6 semaines consécutives de cours (Université de Bourgogne ou INFN) suivi d'un rythme alternant 3 semaines en étude notariale et une semaine de cours. Le semestre 1 se termine fin décembre. Le mois de décembre comporte deux semaines à l'université dont une semaine de cours et une semaine d'examens.

Le semestre 2 se déroule de janvier au 31 août.

De janvier à mai : 1 semaine de cours (UB ou INFN) et 3 semaines en étude notariale par mois. Les examens se déroulent au mois de mai.

De mai à août : présence totale des étudiants en étude notariale

Soutenance du mémoire : début septembre.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances :

SEMESTRE 1 :

UE 1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Notions fondamentales	Droit des contrats	20					CT		1		1
	Droit des biens	20					CT		1		1
	Droit de la preuve	10					CT		1		1
TOTAL UE		50			50	6					3

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Régimes des biens du couple	Droit patrimonial de la famille	36					CT		2		2
	Pratique de la rédaction de contrat de mariage		8				CC			0.5	0.5
	Pratique de la liquidation de régime matrimonial		12				CC			0.5	0.5
TOTAL UE		36	20		56	6					3

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit de l'immeuble	Droit de l'urbanisme		12				CT		0.5		0.5
	Copropriété	20					CT		1		1
	Fiscalité de l'immeuble		14				CT		1		1
	Pratique de la publicité foncière		10				CT		0.5		0.5
TOTAL UE		20	36		56	6					3

UE 4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit des affaires et du crédit	Droit commercial et des sociétés	20					CT		1		1
	Procédures collectives	10					CT		0.5		0.5
	Droit des sûretés	18					CT		1		1
	Opérations sur fonds de commerce et création de sociétés		12				CC			0.5	0.5
TOTAL UE		48	12		60	6					3

UE 5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils des professionnels	Anglais juridique		16				CC			1	1
	Pratique professionnelle		20				CC		1	0.5	1.5
	Informatique		16				CC			1	1
TOTAL UE			52		52	6					3.5

TOTAL S1	166	108		274	30						15.5
-----------------	------------	------------	--	------------	-----------	--	--	--	--	--	-------------

SEMESTRE 2 :

UE 6	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Enseignements de spécialité 1	Contrats spéciaux	20	10				CT+CC		1	0,5	1,5
	Droit des personnes protégées	10					CC		0.5		0,5
	Droit rural		10				CC			1	1
TOTAL UE		30	20		50	6					3

UE 7	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Enseignements de spécialité 2	Comptabilité		10				CC			0.5	0.5
	Fiscalité (des actes)		10				CC			0.5	0.5
TOTAL UE			20		20	6					1

UE 8	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Transmission du patrimoine	Droit des successions et des libéralités	36					CT		2		2
	Pratique de la rédaction d'actes de donation et de testament		8				CC			0.5	0.5
	Pratique de la liquidation successorale		12				CC			0.5	0.5
TOTAL UE		36	20		56	6					3

UE 9	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnement du professionnel	Déontologie, responsabilité du notaire et organisation de la profession		10				CT		1		1
	Intermédiaires du notaire		10				CT		1		1
TOTAL UE			20			6					2

UE 10	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage (mémoire)/ Projet tutoré	Rapport mémoire								2		2
	Soutenance mémoire								1		1
	Rapport projet tutoré										1
TOTAL UE						6					4
TOTAL S2		66	80		146	30					13

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées sous forme de contrôles continus réalisés au cours du semestre et/ou d'une épreuve terminale organisée en fin de semestre (décembre pour le 1^{er} semestre et mai pour le 2^e semestre). La soutenance du rapport de stage (mémoire) a lieu début septembre. Les notes de contrôle continu, de rapport de stage et de soutenance ne peuvent pas faire l'objet de rattrapage.

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● Règles de validation et de capitalisation :

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu la double moyenne : **une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement et une moyenne supérieure ou égale à 10 pour l'unité comprenant stage et projet.**

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui varie dans un rapport de 1 à 3.5. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 2. **La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.**

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, **l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.**

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, **les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.** Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Précisions concernant la capitalisation des UE et l'acquisition de Crédits Européens (ECTS).

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique. En cas d'échec, le jury est souverain pour admettre un étudiant au redoublement.

La présence à tous les cours et travaux dirigés est obligatoire. Le conseil de la Licence peut prononcer l'exclusion d'un étudiant ayant plus de trois absences injustifiées.